



UNION FEDERALE
DE L'ENVIRONNEMENT
DES TERRITOIRES,
DES AUTOROUTES
ET DE LA MER

CAP nationale des Techniciens Supérieurs du Développement Durable

Liste d'aptitude à TSDD
« classique » et « plan de requalification »

13 et 14 mars 2018

La CAP est présidée par Mme Agnès BOISSONNET, sous-directrice de la modernisation et de la gestion statutaires (MGS) à la Direction des Ressources Humaines.

Déclaration préalable des élu-e-s CFDT

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs les membres de la CAP,

Une fois de plus, nous nous retrouvons dans un contexte anxiogène pour les agents. De multiples chantiers sont en cours, action publique 2022, création d'agences de cohésion des territoires, des routes de France, voire d'autres encore, report de l'application du PPCR, distributions de miettes indemnitaires pour quelques corps. Et tout cela sans réel dialogue social. Il n'est pas acceptable que notre administration joue la montre en prétextant ne pas connaître les arbitrages politiques et d'un coup réunisse les organisations syndicales avec un projet bouclé et quasiment non discutable.

Plan de requalification de C en B

Ce plan devait permettre la promotion d'agents exerçant des fonctions de catégorie B depuis des années. Leur travail et leur engagement pour un service public de qualité devaient enfin être reconnus. Pour la CFDT, le nombre de postes n'est pas à la hauteur de la situation. Alors que nous allons finaliser la dernière liste d'aptitude de ce plan, il est temps pour l'administration de fournir un bilan détaillé de celui-ci.

Harmonisation dans les zones de gouvernance

Nous avons noté une amélioration dans les procédures des services déconcentrés et des harmonisateurs.

Pour autant, au vu des tableaux de propositions pour cette CAP, nous déplorons encore que certains harmonisateurs ne prennent pas en compte le classement qu'ils avaient effectué en 2017. Certains harmonisateurs ont bouleversé les classements sans tenir compte de ceux de l'année précédente et ceci contre l'avis des services, comme le montrent les comptes rendus d'harmonisation. Ce type de méthode, allié au manque de transparence, est inadmissible. Quand la DRH sera-t-elle en capacité d'obtenir un classement « propre » c'est-à-dire élaboré selon une méthode transparente et partagée qui n'alimente pas les ressentiments des agents envers leur hiérarchie ?

La CFDT revendique que les harmonisateurs classent la totalité des agents proposés par les services qui composent leur périmètre. Cela permettrait réellement à la CAP de jouer son rôle et éviterait, par exemple, que certains services se retrouvent pénalisés par manque de propositions suite à la non prise en compte des possibilités de réussite aux différents concours.

Enfin, la CFDT réitère sa demande de mise en place d'une concertation avec les organisations syndicales au niveau des ZGE. Il n'est pas admissible que ces harmonisations soient faites sous le manteau et ne soient pas (plus) communiquées aux syndicats. Cela ne fait qu'alimenter les rancœurs et laisse la porte ouverte à toutes les dérives.

RIFSEEP (futur régime indemnitaire)

Par courrier en date du 03 mars 2018, la SG du MTES a informé les syndicats que par dérogation pour les corps techniques, selon ses termes, « l'échéance d'adhésion est repoussée au 1^{er} janvier 2019, ce qui permettra de poursuivre la réflexion courant 2018. » Cela fait maintenant des années que la CFDT réclame un travail anticipé sur le sujet et non pas un traitement précipité de ce point essentiel de la rémunération. Pour rappel, les questions en suspens sont toujours les mêmes. Nous n'en citerons que deux. Comment la DGAFP résout-elle la problématique du paiement de l'année de retard ? Comment seront cotées les fonctions techniques et quand cette cotation sera-t-elle communiquée aux agents ?

Mobilité

Le prochain cycle de mobilité est en cours. La liste commune B/B+ est consultable sur l'application mobilité. Cette liste unique devait, selon la DRH, améliorer le traitement des demandes et clarifier l'affichage des postes B, B+ ou double publiés. Force est de constater que ce n'est pas le cas. Ce n'est que par tâtonnement qu'un agent doit comprendre que, si dans l'intitulé il est indiqué B ou B+, il n'est publié que dans ce grade et si rien n'est inscrit le poste est ouvert au deux niveaux. D'autre part, comme déjà dénoncé, les fiches de postes ne clarifient pas la situation, bien au contraire ; sans parler de certaines fiches de poste qui affichent une mise à jour il y a plusieurs années !

Bilan de gestion 2015 et 2016 du corps des TSDD

Vous nous avez transmis le 4 mai 2017 le bilan de gestion 2015 du corps des TSDD. Les tableaux présentant les chiffres bruts sont intéressants mais il aurait été intéressant d'avoir, avec ce dernier, une note de synthèse. Le 16 mai 2017, en CAP, vous nous avez indiqué qu'une note d'analyse et de synthèse était en cours de rédaction et qu'une fois réalisée, la DRH programmera une réunion spécifique pour en discuter. Qu'en est-il ?

Bilan des examens et concours

Quand serez-vous en mesure de le fournir ? Ce bilan est important pour avoir une réelle image de notre corps, des modalités de recrutement et des problèmes que cela engendre. Il devrait être intégré au bilan du corps.

Merci pour votre attention.

Réponses de la présidente de la CAP aux déclarations préalables

Plan de requalification

Ce plan de requalification est un « geste fort » du ministère et il a été arraché de « haute lutte ». Envisager un deuxième plan de requalification ne pourra pas être obtenu du ministère.

Bilan du plan de requalification

La DRH a déjà regardé pour faire ce bilan au niveau de la Liste d'Aptitude (LA) et pourra le présenter rapidement aux organisations syndicales. Pour l'examen professionnel, c'est plus complexe.

Le ralentissement de carrière induit par la mise en place du PPCR nécessite une analyse fine. La DRH regrette de ne pas avoir les moyens humains pour la réaliser.

Bilan de gestion 2015 du corps des TSDD

La présidente reconnaît que la demande des organisations syndicales est légitime.

La note de synthèse n'est pas facile à rédiger, car la DRH n'a pas la main sur toutes les informations nécessaires, comme, par exemple, l'origine des candidats aux différents concours.

Passage au RIFSEEP (futur régime indemnitaire)

Oui, le ministère a obtenu une dérogation auprès de la DGAFP, ce qui repousse au 1er janvier 2019 le passage au RIFSEEP pour les corps techniques (à la place des ISS). La résorption de l'année de retard des ISS (coût de 150 M€) sur une année, c'est non. La sous-direction PPS travaille sur ce sujet et des discussions sur ce sujet auront lieu en 2018.

Taux pro/pro

La DRH va faire une demande sur les taux pro/pro pour le prochain triennal (période 2019-2020-2021), le but étant d'obtenir à minima le nombre de promotions obtenues sur le précédent triennal.

Problème des nominations suite à réussite à un examen professionnel

La DRH indique qu'elle traite toutes les situations individuelles, mais les résultats ne sont pas garantis, car les différentes trésoreries et PSI n'ont pas le même réactivité.

Problème indemnitaire des ex-agents administratifs passant dans le corps des TSDD

La présidente s'engage à porter la demande de solutions indemnitaires pour les agents qui n'ont pas d'ISS la première année.

Examen des promotions - La date d'effet est fixée au 01/01/2018

Pour que nos élu-e-s fassent des interventions pertinentes en CAP, ils doivent disposer d'éléments de nature à assurer une bonne compréhension du dossier et sa défense en CAP. Ces éléments doivent leur parvenir, si possible, avant la pré-CAP.

En effet, c'est lors de cette réunion que nous pouvons demander des informations complémentaires et contester éventuellement le classement des harmonisateurs.

Enfin, nos interventions au niveau national tiennent compte des positions défendues dans les services lors des concertations locales qui doivent se tenir dans un cadre réglementaire.

Liste d'aptitude au grade de TSDD

Evocation par la présidente des difficultés récentes de conjonction promotions/PPCR

La présidente nous informe que les agents aux échelons 7 ou 8 au 1er janvier 2018 en catégorie C (agents « ciblés ») pourraient éventuellement avoir un moins bon déroulement de carrière en fonction de la date de leur départ en retraite, s'ils acceptent la promotion à TSDD.

La DRH propose aux organisations syndicales de faire une liste principale et une liste complémentaire pour pallier ces difficultés de déroulement de carrière pour certains agents figurant sur la liste principale.

A noter que s'il y a des désistements, les agents seront appelés dans l'ordre de classement de la liste complémentaire, sans tenir compte de la ZGE de l'agent qui a refusé la promotion.

Attention, cette liste complémentaire n'est valable que pour cette dernière CAP du plan de requalification.

Les critères

Les critères statutaires pour l'accès au grade de TSDD sont :

- ▲ être fonctionnaire de catégorie C ;
- ▲ justifier d'au moins de 9 ans de services publics effectifs au 31 décembre 2018.

Les critères retenus par la CAP sont :

- être proposé par son chef de service et classé par la ZGE (DREAL, établissement public ou MIGT) ;
- justifier de fonctions d'un niveau de responsabilité ou de technicité correspondant à la catégorie B.

Spécialité Navigation, Sécurité Maritime et Gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral (NSMG)

Liste principale (4 agents)

Bretagne

LOUDIN Pierre DDTM 29

Corse

OGOR Bernard..... DDTM 2A

Normandie

PERON Pascal..... DIRM MEMN

Pays de la Loire

TRIVIDIC Bernard..... DIRM NAMO

Liste complémentaire (2 agents)

1 - LE BEC Jean-François.... DDTM 17

2 – VERON Pascal..... DM 972

Spécialité Exploitation et Entretien des Infrastructures (EEI)

Liste principale (64 agents)

Auvergne-Rhône-Alpes

BOUQUET Philippe..... DIR MC

VANNEREUX Olivier..... DIR CE

RICROS Laurent DIR MC

COTILLARD Dominique..... DIR CE

ROMIEU Michel..... DIR MC

CHIROUZES Frédéric..... DIR CE

RAYNAUD Patrick..... DIR MC

DREVET Eric..... DIR CE

Bretagne

GICQUEL Jacques DIR Ouest

BOUARD Dominique..... DIR Ouest

DONNEGER Pascal DIR Ouest

LESUEUR Thierry DDTM 29

Grand Est

MATHIEU Bernard..... DIR Est

FLORES Eric DIR Est

RIVAT Jean-François DIR Est

LALLEMAND Gilles..... DIR Est

DELAGRANGE Daniel..... DDT 57 / CD 57

Hauts de France

WOZNICA Stéphane..... DDTM 80 / CD 80

LEONARD Olivier..... DIR Nord

KIRKET Hervé..... DIR Nord

BARROO Michaël DIR Nord

Ile de France

DEGLA Patrice DRIEA / DIRIF

ROLLAN Eric-Martin..... DRIEA / DIRIF

Ile de France (suite)

GIGAULT David..... DRIEA / DIRIF

RICHARD Jean-Philippe DRIEA / DIRIF

SCHUSTER Bruno..... DRIEA / DIRIF

Normandie

LEMARIE Didier DIR NO

BASTARD Eric DIR NO

LECARPENTIER Alain..... DDTM 14

Nouvelle-Aquitaine

LALLEMAND Olivier DIR CO

JEANNOT Daniel DIR A

MARANGHI Jackie DIR A

ROUSSELET Pascal..... DIR CO

ALFONSO Fernand DIR CO

MOUCHICO Thierry DIR A

Occitanie

SOUMEILLAN Claude..... DIR SO

CHAPON Daniel..... DDTM 30 / CD 30

ALIBERT Jean-Jacques DIR SO

OLIVIERI Gérard..... DIR SO

Pays de la Loire

GIRAUDET Christian..... DDT 49

PACA

CELLIER Gil DIR Méditerranée

FORTUNE Francis..... DIR Méditerranée

BOUILLET Alain DDTM 06 / CD 06

MIGT 8

BACAR Andjilani..... DEAL 976
 SELLAYE Frantz..... DEAL 972
 JEAN-MARIE Georges DM 973
 JEAN-MARIE DESIRE Roger Pierre..DEAL 973

VNF

DEPERRIAUX Bruno DT RS
 MERCIER Jean-Pierre DT BS
 OLIVIER Bruno DT CB
 SENEZ Olivier DT NPdC
 WALTER Claude DT Strasbourg
 HANTZ Yvan DT NE

VNF (suite)

MARCHIOL Guérino..... DT SO
 CHOISY Emmanuel DT BS
 FARGERIE Jérôme DT CB
 KELLER Michel DT Strasbourg
 ARNICOT Bruno DT NE
 DANA Mickaël DT BS
 RAIMBAULT Christian DT CB
 CHANIET Claude..... DT RS
 CAILLET Christophe DT NPdC
 DOMINGON Patrick DT SO

Autres ministères – Divers

GALLIX Sylvain GPM Réunion

Liste complémentaire (21 agents)

1 – ARISTON Gilles..... DIR Méditerranée
 2 – PASSUELLO Didier DDT 58
 3 – FOUBERT Paul DIR Nord-Ouest
 4 – LEROUX Patrick..... DIR Ouest
 5 – GUIHENEUF Yann..... DIR NAMO
 6 – GABORIT Jean-Louis DIR Ouest
 7 – BRUNO Sylvio DEAL 973
 8 – BACH Robert DDT 57 / CD 57
 9 – DISPAGNE Jacques..... DRIEA / DIRIF
 10 – VOYER Thierry DIR A

Liste complémentaire (21 agents) (suite)

11 – SALIOT Thierry..... DIR Nord-Ouest
 12 – LAMBEL Claude DIR MC
 13 – MIRA Joachim DDTM 34 / CD 34
 14 – LECOMTE Yves..... DIR Nord-Ouest
 15 – SIMON Cyrille..... DRIEA / DIRIF
 16 – TRAVERS Jean-Claude. DIR Ouest
 17 – GROLIERE Denis..... DIR CO
 18 – LABLE Jérôme DIR A
 19 – BEL Olivier DDTM 76
 20 – CHEVALIER André..... DIR Ouest
 21 – FRANCIERE Eric..... DIR CO

Spécialité Techniques Générales (TG)

Liste principale (64 agents)

Auvergne-Rhône-Alpes

BALLERY Séverine..... DDT 42
 BLANC-VERDIER Denis DIR Centre-Est
 DUMONT Franck DDT 01
 BERTHON René Daniel DIR Centre-Est

Bourgogne-Franche-Comté

ZACCARDI Frédérique DDT 89
 BEZZON Philippe..... DDT 21
 BONHOMEAU Pascal..... DDT 25

Bretagne

DELANOE Dominique..... DDTM 35
 GRINGOIRE Pascal..... DDTM 22
 BELLAY Luc DIR Ouest

Centre-Val-de-Loire

BONJEAN SENE Lydie DDT 45
 TESTE Jean-Pascal..... DDT 37
 SAGETTE Philippe DDT 28

Grand Est

BECKER Cathy DREAL
 NICOLAS Serge..... DIR Est
 SIMONETTI Pascale DDT 10
 HAUER Sabine DIR Est

Hauts de France

POULLAIN Claudine..... DDTM 62
 ALEXANDRE Franck..... DDT 60
 GIRY Eric DDT 02
 BOULON Vincent..... DDTM 59

Ile de France

BOUILLARD Thierry..... DDT 91
 CHMIELEWSKI Bernadette . DDT 77
 RUAULTS Bertrand DRIEA / DIRIF

Normandie

ROBERT Roger DDTM 14
 HUBERT Pascal DIR Nord-Ouest

Nouvelle-Aquitaine

EYCHENNE Daniel DIR A
 BARREIRO Gilbert..... DDT 16
 THOUMIEUX Eric DIR CO
 MARTI Michel DDTM 64

Occitanie

ROUBERT Fabrice..... DDTM 66
 MARQUES Jean-Claude..... DDT 82
 GAYRAUD Jean-Claude DDT 12

Pays de la Loire

GREGOIRE Olivier DDTM 44
 ROISSE Pascal DREAL

PACA

DAME Paul DDT 84

MIGT 8

GAUCHE Marie-Christine..... DEAL 974/CR 974
 ASSANI MCOLO Madi..... DEAL 976

Administration centrale

BISIAUX Fabrice..... SG/ATL 1
 DJANY Mouhamad SG/ATL 1
 LENIK Philippe..... SG/ATL 3
 BENSALID Pierre SG/ATL 2
 THOMAS Valérie..... CVRH
 DINO Yves SG/ATL 2

Aviation civile

RENAUDIN Rodolphe..... SNIA

CEREMA

LE BORGNE Patrice DterOuest
 DELESTREZ Stéphane DterNP
 REBILLY Jean-Michel DterMed
 LEDIG Romain DterEst
 DA SILVA Victor DterIdF
 ALLIX Sylvie DterCE
 LE CALVE Ludovic DterOuest
 ROUSSEL Pascal DterNC
 BEDDOU Saïd DterMed
 LETORT Sandrine..... DterNC
 HUET-DUMOULIN Maryline . DterCE

IFSTTAR

MAHAUT Loïc..... Direction des partenariats
 et moyens
 GUIRADO Franck Dépt MAST

VNF

BARBIER Jean-Jacques..... DT NPdC
 ROSSIGNOL Jean-Luc.....DT BS

Autres ministères – Divers

PERRIN Jean-Louis Culture/DRAC/UDAP 42
 DANIEAU Philippe ENSM
 CATTARINUSSI Sébastien .. FPT Grand Avignon
 REYNIER Laurent..... FPT cc du Pays d'Apt Lubéron

Liste complémentaire (24 agents)

1 – VISINTIN Catherine..... DDTM 56
 2 – FAVEREAU Jean-Jacques. DDT 32
 3 – MICLO Pascal..... DDT 68
 4 – QUEVA Christian..... DDT 77
 5 – HEBERT Patrick..... DDTM 27
 6 – BARBERIS Nicolas Dépt MAST
 7 – HEMMERICH Joël..... DREAL PACA
 8 – BETTUZZI Serge DIR Centre-Ouest
 9 – VEILEX Franck DEAL 974
 10 – STRUBBE Sonia Culture / UDAP 02
 11 – MARTIN Jean-Louis ... DIR Nord
 12 – ENIQUE Dominique DDTM 36

Liste complémentaire (24 agents) (suite)

13 – BOULANGER Sébastien . DIRM NAMO
 14 – LEMEUR Franck DDTM 35
 15 – FLEURY Patrick..... DDT 61
 16 – BRUNETTA Julie..... préfecture 82
 17 – BERTIN Patrice..... DDT 55
 18 – DAMOUR William DEAL 974
 19 – CONTE Francis DREAL HdF
 20 – PAUPERT Yann DREAL CVdL
 21 – LABREGERE Michel DDTM 17
 22 – GUILLARD Jean-Paul... DDTM 22
 23 – BLANCKAERT Sylvie DDTM 76
 24 – GUITTON Marie-Renée . DDT 79

Intégrations dans le corps des TSDD

| Nom | Service d'accueil | Grade | Observations |
|------------------------------|-------------------------|-----------------|---------------------------------|
| DELOMPRE-CURBILLON Corinne . | DDT 70 | TSCDD TG..... | au 1 ^{er} avril 2018 |
| GUILGAULT Dominique..... | DDTM 44..... | TSCDD NSMG..... | au 1 ^{er} avril 2018 |
| MARQUES Manuel..... | DDT 74 | TSCDD TG..... | au 1 ^{er} avril 2018 |
| MEYRUEIS David | DDT 48 | TSPDD TG..... | au 1 ^{er} juillet 2018 |

Avis favorable à l'unanimité.**Recours sur compte-rendu d'entretien professionnel (CREP)**

Un recours a été présenté.

Le CREP ne sera pas modifié et la DRH enverra un courrier au directeur en rappelant :

- la période pour réaliser les CREP ;
- que la fiche de poste annexée au CREP est celle de l'année évaluée ;
- qu'il faudra faire figurer au CREP 2017 la réorganisation du service en 2017 et la modification des missions de l'agent en 2017 en mettant à jour la fiche de poste.

La DRH demandera au service de faire part à l'agent que son recours sur la PARRE devra être vu en Comité Technique.

Recours sur télétravail

Un recours a été présenté.

La DRH enverra un courrier de recommandations au directeur sur les points suivants :

- échange à réaliser entre l'agent et sa hiérarchie ;
- proposer un « essai » de télétravail à cet agent en évitant le mercredi ;
- réaliser la formation de l'ensemble des agents sur le télétravail.

Changement de spécialité

Nom **Service d'origine** **Grade/spécialité** **Date d'effet** **Spécialité demandée**

BRAUDEL Arnaud..... VNF DT Nord-Est..... TSDD EEI 1er avril 2018..... TSDD TG

POUR : administration.

ABSTENTION : FO, UNSA, CFDT et CGT.

Affectations suite à réorganisation de service

Service **Nombre d'agents TSDD concernés**

DDTM 29..... 1, avec changement de résidence administrative

POUR : administration ;

ABSTENTION : UNSA, FO, CGT et CFDT.

La prochaine CAP, traitant des mobilités, aura lieu les 29 et 30 mai 2018
Pour votre demande de mutation, n'hésitez pas à nous contacter.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élu-e-s CFDT :

Claude GUILLET..... CEREMA DTerNC 02.35.68.92.96

claude.guillet@cerema.fr

Nathalie DEVULDER DDT des Ardennes 03.51.16.51.82

nathalie.devulder@ardennes.gouv.fr